

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil municipal  
Herriko Kontseiluaren  
Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 25 FEVRIER 2019

OBJET / GAIA

**Restauration église  
phase 2 : acte  
modificatif en cours  
d'exécution**

-----  
**DATE DE CONVOCATION :**  
**DEIALDIAREN DATA :**  
18 février 2019  
-----

Nombre de conseillers en  
Exercice / ordezkarien kopuru  
orokorra : 29

Nombre de présents /  
hor zirenak: 25

Nombre de votants /  
bozkatu dutenak : 28

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, premier adjoint.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatcegy, M. Peio Etchelecu, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, Mme Nathalie Aïçaguerre, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Bernadette Jougleux à M. Christian Devèze, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza, Mme Nathalie Aïçaguerre à Mme Argitxu Hiriart-Urruty.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre des travaux de restauration de l'église Saint-Laurent, sous maîtrise d'œuvre de Madame Catherine MATVEIEFF, le Conseil municipal, par délibération en date du 27 novembre 2017, a validé le programme suivant 3 phases comme suit :

**Phase 1** : Restauration de la tour et de son clocher (tranche ferme) pour un montant HT de 146 396,46 €

Lot 1 : Sarl Arrebat

Lot 2 : Sarl Panpi Duhalde

Lot 4 : Heurelec

**Phase 2** : Restauration extérieure de la nef et du chevet (tranche conditionnelle 1) pour un montant HT de 275 146,14 €

Lot 1 : Sarl Arrebat

Lot 2 : Sarl Panpi Duhalde

Lot 3 : Vitraux Franzetti

Lot 7 : CGV-Ciel

**Phase 3** : Restauration intérieure de la nef (tranche conditionnelle 2) pour un montant HT de 271 314,61 €

Lot 1 : Sarl Arrebat

Lot 2 : Sarl Panpi Duhalde

Lot 4 : Heurelec

Lot 5 : Sarl Delannoy

Lot 6 : Sarl Atelier 32

Lot 7 : CGV-Ciel

La 2<sup>ème</sup> phase – Tranche Conditionnelle 1 a commencé le 3 septembre 2018. Au cours des dernières réunions de chantier de cette phase, des opérations complémentaires sur le lot 2 : Charpente / Couverture / Zinguerie / Menuiserie, dont le titulaire est la S.A.R.L. – PANPI DUHALDE ont été rendues nécessaires et ce, dans le but de contenir les eaux pluviales et pérenniser la restauration de l'église.

Ces prestations concernent :

- o La réalisation des joints d'étanchéité des abats sons en façades Nord Ouest et Sud pour éviter les entrées d'eau, pour un montant de + 1 011,08 € HT ;
- o La fourniture et pose d'un sabot métallique et deux équerres comprenant les tire fond et liaison de fixation, pour un montant de + 986,20 € HT ;
- o La mise en place d'un parefeuille alu sur la gouttière située en façade Sud permettant l'écoulement des eaux pluviales et en évitant l'obstruction par l'accumulation des chatons, pour un montant de + 393,13 € HT ;
- o La mise en peinture des quatre descentes d'eaux pluviales, pour un montant de + 818,27 € HT.

Le Maître d'œuvre propose de prendre en compte l'ensemble de ces prestations complémentaires selon l'acte modificatif suivant :

Le marché initial a été signé pour un montant total de 150 228,84 € HT porté à 159 830,49 € soit + 9 601,65 € après la signature d'un acte modificatif n° 1 sur la 1<sup>ère</sup> phase validé par délibération du Conseil municipal en date du 4 juillet 2018 :

Dont coût pour la phase 2 de..... 80 721,37 € HT  
Acte modificatif n°2..... + 3 208,68 € HT

Ce qui porte le montant total du lot 2, pour la 2<sup>ème</sup> tranche, après acte modificatif, à la somme de **83 930,05 € HT** soit un coût total **pour le lot n° 2, de 163 039,17 € HT pour les 3 phases du marché, à ce jour.**

Ces travaux complémentaires sont financés par la DRAC (40%), et la Région Nouvelle Aquitaine (15%).

La commission MAPA s'est réunie le 28 janvier 2019 pour prendre connaissance des éléments soumis par le Maître d'œuvre sur ce point.

La commission MAPA propose au Conseil municipal :

- d'approuver l'acte modificatif n° 2 pour le lot n° 2 du marché de travaux, avec le titulaire, la société Panpi DUHALDE, pour un montant de + 3 208,68 € HT portant le coût total du marché pour ce lot à 163 039,17 € HT (au lieu 159 830,49 € marché signé après avenant n° 1).
- d'autoriser Madame Le Maire à signer toute pièce du marché s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

pour le Maire empêché  
Eliane NOBLIA  
  
**Bernadette JOUGLEUX**  
Maire de Cambo-les-Bains  
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/02/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/02/2019